



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 14958

Texte de la question

M. Jean-Paul Bret appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits de l'homme constatées au Congo. Les élections libres sont empêchées, les institutions démocratiques n'ont toujours pas été remises en place et les ressortissants de régions entières de ce pays sont gravement menacés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle initiative il entend prendre pour assurer la stabilité démocratique du Congo.

Texte de la réponse

La République du Congo doit se remettre aujourd'hui d'une nouvelle guerre civile qui a durement atteint la capitale, Brazzaville. Comme dans toute situation de ce type, et en particulier dans ce pays où la présence de milices armées au service des principaux partis politiques avait fragilisé l'autorité de l'Etat depuis 1993, le retour à l'ordre n'est pas exempt de règlements de comptes, voire d'exactions. La France déplore l'engrenage des événements de 1997 qui ont notamment conduit à l'interruption du processus de démocratisation alors en cours en dépit d'une tentative de recherche d'une solution négociée dans le cadre de la médiation internationale menée par le président Bongo du Gabon. Soucieuse d'une reprise rapide du processus, la France a souligné auprès des nouvelles autorités congolaises tout le prix qu'elle attachait à la recherche sans délai d'une solution politique qui recueille l'assentiment des populations du Congo et favoriser ainsi une réconciliation nationale si indispensable au développement du pays. Il est à relever que, moins de deux mois après la fin de cette seconde guerre civile, les nouveaux dirigeants ont lancé un processus qui a permis de fixer des échéances. Dès janvier 1998, un forum national pour la réconciliation, l'unité, la démocratie et la reconstruction du Congo, rassemblant près de 1 500 représentants des partis politiques et de la société civile, a mis en place une transition qui doit déboucher sur des élections générales dans un maximum de trois années. Le forum a également désigné les soixante-quinze membres du Conseil national de transition, dont certains ont joué un rôle politique important depuis la conférence nationale de 1991. De même, la composition du gouvernement reflète toutes les tendances politiques du pays, y compris celles d'anciens dirigeants qui ont trouvé refuge à l'étranger. S'agissant des droits de l'homme, il est à noter que, contrairement à certains pays de la région, toute liberté de s'exprimer est laissée aux militants congolais. C'est ainsi que l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a publié en avril 1998, conjointement avec la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), un rapport à l'occasion de la session annuelle de la Commission des Nations unies pour les droits de l'homme. Contrairement à certaines rumeurs venues de l'étranger, le président de l'OCDH, présent à Genève, n'a nullement été inquiété à son retour au Congo. Cela étant, la France entend rester vigilante dans ce domaine ; elle ne manque pas d'appeler l'attention des autorités congolaises sur les cas qui pourraient lui être signalés. Il est en effet essentiel que les libertés publiques et les droits fondamentaux, reconnus par l'acte fondamental du 24 octobre 1997 qui se substitue à la Constitution de 1992 tout en s'en inspirant, soient effectivement respectés sur le terrain. Il convient cependant d'avoir à l'esprit ce qui doit constituer la priorité pour les nouvelles autorités congolaises, à savoir le rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire qui passe en premier lieu par le ramassage des armes et la réintégration des milices dans la vie civile. En effet, l'élimination de celles-ci, qui doit aller de pair

avec la mise en place de véritables forces de sécurité nationales respectueuses de l'Etat de droit, est une condition indispensable à la poursuite d'un processus démocratique serein et responsable. La France, qui a le souci d'être un partenaire fidèle de la population congolaise, se tiendra naturellement aux côtés du Congo dans son double effort de reconstruction et de réconciliation nationale. Elle portera une attention toute particulière à l'établissement de l'Etat de droit, garantie d'un retour durable à la paix dans ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bret](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14958

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2920

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4254